

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU JARDINIER



PUBLIC CIBLÉ :

Salarié, demandeurs d'emploi, particuliers

DÉLAI D'ACCÈS À L'ACTION DE FORMATION :

2 mois sous réserve du nombre de personnes

FRAIS PÉDAGOGIQUE :

Aucun

TARIFS :

Tarif individuel : 630€

Tarif Groupe : Nous consulter

EFFECTIF PAR SESSION :

6 personnes

DURÉE :

3 jours (21 heures)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

En présentiel, en s'appuyant sur une dynamique de groupe et des méthodes actives

Alternance de théorie et de pratique

Travaux de groupe

PRÉ REQUIS :

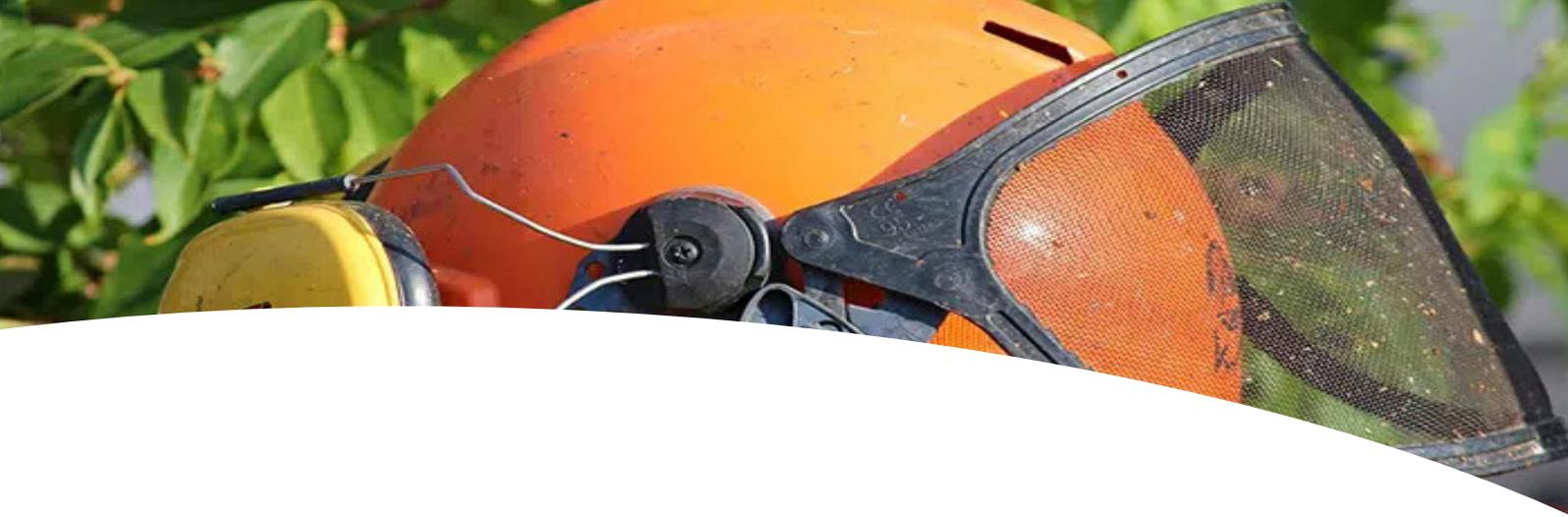
Maîtriser la langue française

OBJECTIFS VISÉS ET ÉVALUABLES :

A l'issue de la formation, le participant sera en capacité d'analyser les risques générés par l'activité et les situations professionnelles des agents, de lister les impacts sur la sécurité et la santé des agents et du public et de choisir les mesures de prévention et de protection adaptées.

CONTENU DE FORMATION :

- Utilisation des matériels en sécurité
- Notions de protection de l'environnement
- Les enjeux et le contexte de la prévention pour le jardinier et l'utilisateur,
 - l'identification des risques : physiques, chimiques, biologiques, routier, ...
 - les risques professionnels et leurs mesures de prévention et de protection collective et individuelle (signalisation, équipements de protection),
 - l'organisation des chantiers en sécurité (de l'amont à l'aval du projet),
 - les espèces animales et végétales dangereuses pour le jardinier.



CONTACT :

Secrétariat CFPPA
Tel : 04.95.30.02.31 Taper 1
Mail : cfppa.borgo@educagri.fr



PLAN ET MOYEN D'ACCÈS :

L'établissement est desservi
*Par le réseau routier cf «Google maps» lycée agricole Borgo
*Par le réseau ferroviaire, cf Chemins de Fer Corse (Arrêt Porettonne à 10 min à pied).



HANDICAP :

Un référent handicap accompagne et suit l'apprenti.
Armagnac Marie-hélène : 07.50.54.25.93

Statistiques :



MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Tests théoriques et pratiques avec grille d'évaluation suivie d'une correction collective
Bilan de satisfaction écrit et oral de la formation



FINANCEMENT ET REMUNÉRATION :

Le financement peut être assuré par :

- Vos propres fonds
- Une prise en charge par votre OPCO
- Une prise en charge par votre employeur
- Une prise en charge par France Travail ou la Région



CONDITION D'INSCRIPTION :

Dossier d'inscription complet
Vaccination antitétanique à jour et certificat médical d'aptitude physique